



Paris, le 20 avril 2015

## COMMUNIQUE

**Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Myriam El Khomri, secrétaire d'Etat en charge de la politique de la ville et Louis Schweitzer, commissaire général à l'Investissement (CGI), ont lancé un appel à manifestations d'intérêt (AMI) portant sur la performance et l'innovation environnementale du renouvellement urbain dans les quartiers du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'action « Ville durable et solidaire » du Programme d'investissements d'avenir (PIA).**

### Objectifs

L'AMI va permettre de sélectionner, dans les 200 quartiers d'intérêt national du NPNRU, une quinzaine de projets de renouvellement urbain innovants du point de vue environnemental, et qui bénéficieront des aides du PIA.

L'enjeu majeur de cet appel à manifestations consiste à susciter la créativité des porteurs de projets en matière de ville durable (performance des bâtiments, approche énergétique et environnementale, ou encore mobilité) au profit de la qualité de vie des habitants.

Les projets devront suivre deux lignes directrices :

- Accroître le pouvoir d'achat des habitants en réduisant les charges obligatoires (loyer, chauffage, transport...) qui pèsent sur eux, autrement dit contribuer à augmenter leur « reste pour vivre » ;
- Renforcer l'attractivité des quartiers en donnant envie d'y habiter ou d'y travailler.

*« Le renouvellement urbain ne doit en aucun cas se cantonner à transformer les quartiers prioritaires en des quartiers ordinaires. Grâce au renouveau de la politique de la ville, ce seront demain des quartiers exceptionnels et exemplaires, notamment en matière environnementale. La politique de la ville, c'est tout simplement l'affirmation de la ville innovante et durable ».*

Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

*« L'innovation environnementale doit répondre à des objectifs économiques et sociaux de développement des territoires ».*

Louis Schweitzer, commissaire général à l'Investissement

## **Financement**

Ce programme d'investissement d'avenir est doté de 71 millions d'euros de subventions pour soutenir les initiatives les plus innovantes développées dans les 15 à 20 quartiers sélectionnés.

Dans un premier temps, les lauréats de l'AMI bénéficieront d'une aide financière à l'ingénierie, prélevée sur cette dotation, pour réaliser les études nécessaires, et d'un accompagnement technique et juridique, coordonné par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), désignée comme opérateur.

Dans un deuxième temps, au terme de cette phase d'accompagnement, les projets seront soutenus financièrement pour la réalisation des actions innovantes.

## **Calendrier**

- Début avril : lancement de l'AMI
- 30 septembre 2015 : date limite de dépôt des candidatures
- Fin 2015 : publication des résultats
- Janvier – septembre 2016 : accompagnement des 15 lauréats
- Fin 2016 : signature des conventions de financement des réalisations

---

## **Pour en savoir plus, consulter :**

- Le cahier des charges de l'AMI sur [www.anru.fr](http://www.anru.fr) et sur [investissement-avenir.gouvernement.fr](http://investissement-avenir.gouvernement.fr)
- [La convention Etat – ANRU](#)

A propos du CGI : [investissement-avenir.gouvernement.fr](http://investissement-avenir.gouvernement.fr)

A propos de l'ANRU : [www.anru.fr](http://www.anru.fr)

A propos du CGET : [www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)

---